

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



52140

PROVISOIRE
E/CN.14/SR.133(VIII)
18 février 1967
Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Huitième session
Lagos, 13-25 février 1967

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA
CENT TRENTE TROISIEME SEANCE

Tenue au National Hall, à Lagos,
le vendredi 17 février 1967, à 9h. 30.

Président : M. AYIDA (Nigeria)
Secrétaire : M. SYLLA

SOMMAIRE :

Coopération économique en Afrique (point 6 de l'ordre du jour)
(suite)

Les représentants qui désirent apporter des rectifications au présent compte rendu provisoire sont priés de les transcrire sur deux exemplaires du compte rendu, qu'ils devront faire parvenir le plus tôt possible au Secrétaire de la Commission, M. A. Sylla, fonctionnaire chargé de la coordination des documents (bureau 180). Au besoin, les rectifications pourront être envoyées par la poste, après la session, au Bureau du Secrétaire de la Commission économique pour l'Afrique, P.O.Box 3001, Addis-Abéba, Ethiopie, où elles devront parvenir le 30 avril 1967 au plus tard.

COOPERATION ECONOMIQUE EN AFRIQUE (point 6 de l'ordre du jour) (E/CN.14/346, E/CN.14/352, E/CN.14/351, E/CN.14/354 et Add.1, E/CN.14/366 et Corr.1, E/CN.14/386) (suite)

M. BRIGHT (Libéria) a pris note avec beaucoup d'intérêt des sections des rapports présentés par le Secrétaire exécutif qui traitent de la coopération économique en Afrique de l'Ouest. Depuis des années, le Gouvernement libérien attache une grande importance à la coopération dans le continent tout entier et, plus particulièrement, en Afrique de l'Ouest. Deux ans avant que le Ghana accède à l'indépendance, le Gouvernement libérien avait invité les autorités de ce pays à discuter des questions de coopération, dans le domaine économique notamment. De nouveau, en 1959, après l'indépendance de la Guinée, il a convié les Présidents du Ghana et de la Guinée à examiner en commun ce problème. La même année, le Gouvernement libérien a réuni à Monrovia une conférence préliminaire des hommes d'affaires africains, dont la seconde session s'est tenue à Casablanca en 1961. Ces réunions ont donné à des personnalités venues de treize pays africains l'occasion d'examiner les possibilités existantes de coopération économique; grâce à l'assistance de la CEA, elles ont permis d'aboutir à la création de la Banque africaine de développement. Enfin, en 1961, après l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, le Gouvernement libérien a été l'hôte d'une conférence réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement africains, au cours de laquelle on a examiné la possibilité de réaliser la coopération à l'échelle continentale. Ces réunions se sont, sans exception, prononcées en faveur de la coopération et elles ont permis de décider que les premières mesures seraient prises au niveau sous-régional. Depuis lors, dix autres réunions au moins ont été convoquées, tant au niveau technique qu'au niveau ministériel, dans le but de traduire dans la réalité l'esprit de coopération qui s'était manifesté. Malheureusement, il faut bien constater qu'en ce qui concerne la coopération économique, aucun progrès sensible n'a été accompli. Les fonds et les ressources utilisés pour organiser ces conférences auraient aussi bien pu servir à financer en partie les études techniques portant sur le réseau routier, dont il avait déjà été question en 1961, lors de la conférence de Monrovia sur les transports en Afrique de l'Ouest.

La délégation libérienne ne reconnaît pas la nécessité d'aboutir à une coopération économique régionale et de coordonner les mesures prises à l'échelon sous-régional. Mais elle estime que la coopération sous-régionale constituera un pas important dans cette voie.

M. Bright tient également à insister sur l'importance que présente le projet de création d'un complexe sidérurgique en Afrique de l'Ouest. Depuis la septième session de la Commission, le Gouvernement libérien a pris plusieurs mesures à ce sujet. Des consultations ont eu lieu avec tous les pays de la sous-région, qui se sont, en principe, mis d'accord pour la création d'une autorité sidérurgique dans le cadre général de la coopération économique en Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne l'usine qui serait construite au Libéria, le Gouvernement libérien a, compte tenu de la réaction positive de la Banque mondiale et d'autres institutions financières, demandé l'exécution de plusieurs études de préinvestissement. Cette phase du projet est réalisée avec l'aide de l'ONUDI et l'assistance financière du PNUD. En outre, le secrétariat de la CRA n'a pas ménagé ses conseils d'ordre technique, conformément à la décision prise à la conférence de Bamako. Il faut espérer que cette réalisation sera un premier pas vers une coopération étroite entre les pays de la région dans tous les domaines.

M. BAHIZI (République démocratique du Congo) estime que la coopération économique en Afrique est essentiellement un problème d'harmonisation des plans de production, des échanges commerciaux et des recherches en matière de développement économique. Avant de devenir effective au niveau de la région, la coopération doit être réalisée entre Etats voisins ou au niveau des sous-régions.

En ce qui concerne l'harmonisation des plans de production, M. Bahizi souligne que l'industrialisation permettra aux pays africains d'élever leur niveau de vie et de renforcer leur indépendance politique. Les obstacles que la finance internationale oppose au progrès économique des jeunes nations rendent indispensable une étroite coopération entre ces nations. En Afrique, la coopération peut commencer, à l'échelon sous-régional, par

l'inventaire des possibilités de chaque pays, la définition d'objectifs prioritaires et l'élaboration de plans concertés de mise en valeur. Cette division de travail exigera une étude des conditions de financement et d'exécution des projets. A cet égard, il faudrait que la CEA puisse convaincre les pays développés à mettre au point ce que M. Mboya a appelé un "plan Marshall pour l'Afrique".

En matière d'échanges commerciaux, seule la politique de la "porte ouverte" permettrait une coopération plus étroite entre les pays africains. Des groupements de libre échange se sont maintenant constitués, et il importe que ces organisations procèdent à des assouplissements de tarifs en faveur de leurs voisins, afin de faciliter un élargissement de la coopération. La République démocratique du Congo contribue déjà à cette évolution puisque ses échanges avec d'autres pays africains sont caractérisés par une nette prédominance des importations sur les exportations.

Il faudrait que les pays africains conjuguent leurs efforts dans le domaine de la recherche. En plus des possibilités qui existent déjà sur le continent, la République démocratique du Congo met à la disposition des pays africains un certain nombre d'instituts et de centres de recherche dans les domaines économique, industriel et scientifique, situés notamment à l'Université Lovanium (Kinshasa) et à l'Université de Lubumbashi.

La formation des cadres exige elle aussi une coopération plus poussée. Plutôt que d'envoyer leurs étudiants dans des pays développés où ils choisissent une discipline qui n'existe pas encore dans leur pays d'origine, les Etats africains devraient les orienter vers des universités africaines. Cela permettrait, d'une part, de justifier les sommes importantes investies dans ces établissements et, d'autre part, de ne pas couper ces étudiants des réalités de leur milieu, tout en leur assurant une formation de valeur.

Une des formes les plus importantes de la coopération devrait être l'harmonisation de l'infrastructure économique des Etats. Cette harmonisation revêt une importance toute particulière dans le cas des transports, par chemin de fer notamment.

Malheureusement, l'Afrique est actuellement divisée, non seulement par la barrière linguistique, qui est facilement surmontable, mais aussi, et beaucoup plus gravement, par les méthodes de coopération économique que lui ont léguées les anciennes puissances coloniales. Comme l'a souligné le représentant de la Nigéria, certains pays africains sont souvent obligés, à cause de la tarification préférentielle, d'acheter les produits dont ils ont besoin dans des pays développés plutôt que dans des pays africains. L'unité africaine ne sera réalisée que lorsqu'elle sera fondée sur l'unité économique. Les pays africains sont aussi divisés par leur tarification fiscale et douanière et par les monnaies différentes qu'ils emploient. Ces éléments constituent l'obstacle le plus grave à toute coopération économique effective. C'est pourquoi le Gouvernement de la République démocratique du Congo a pris acte avec satisfaction des mesures prises par le Secrétaire exécutif de la CEA en vue d'accélérer l'intégration économique de l'Afrique en établissant quatre grandes sous-régions. Malheureusement, l'évolution qui s'accomplit en Afrique de l'ouest est très lente. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a la ferme intention de poursuivre et de renforcer la politique de la "porte ouverte" qu'il a suivie jusqu'ici, et ses objectifs viennent une fois de plus d'être approuvés par la conférence au sommet de chefs d'Etat africains qui vient de se tenir à Kinshasa. Les sept chefs d'Etat présents ont manifesté leur appui total à la lutte du peuple congolais pour son indépendance économique. Ils ont créé deux comités chargés respectivement des questions de sécurité et des problèmes de transports et de communications. L'expérience congolaise prouve clairement que la sécurité est une condition essentielle du progrès économique.

L'expérience acquise par la République démocratique du Congo devrait présenter un intérêt certain pour les autres pays du continent. Aussi M. Bahizi tient-il à exposer brièvement les réalisations et les projets de son pays. Les dirigeants congolais estiment que la planification est une responsabilité du gouvernement et l'une de ses fonctions primordiales. Ils estiment que le Congo doit fonder ses objectifs à moyen et à long terme sur les tendances générales de l'économie pendant les vingt dernières années.

En effet, alors que le Congo était encore une colonie belge, son développement économique et social a été assuré par la planification. Le premier plan décennal (1950-1959) a permis la mise en place d'une infrastructure grâce à laquelle le taux d'expansion annuel de l'économie congolaise a atteint 11 pour 100 pendant la période 1959-1965, contre 7 pour 100 auparavant. Pendant la même période, les investissements réalisés ont représenté en moyenne 22 pour 100 du produit national brut. Ces faits montrent le dynamisme de l'économie congolaise. Compte tenu de l'existence de ressources presque illimitées dans le domaine de l'agriculture, des mines, de l'industrie manufacturière et de l'énergie, ce dynamisme doit guider le gouvernement dans sa politique de développement économique. Comme il entend doubler le revenu national d'ici 1975, le Gouvernement prend des mesures en vue d'industrialiser le pays, d'entreprendre l'exécution des grands travaux d'Inga et de stimuler la production agricole. L'ensemble de ces objectifs a permis de déterminer les grandes orientations du futur plan quinquennal qui entrera en vigueur en 1968. D'ici là, les responsables de l'économie congolaise ont décidé de prendre des mesures intérimaires portant sur l'agriculture, la pêche et la diversification des industries. Le financement en sera assuré en partie par des fonds publics et en partie par des emprunts à long, moyen et court terme, négociés par le Gouvernement. Il existe une corrélation évidente entre les objectifs généraux du plan quinquennal et les mesures d'urgence prises dans le cadre du plan intérimaire.

En ce qui concerne les problèmes agricoles, le Haut-Commissariat au Plan a élaboré un programme d'ensemble pour la mise en valeur des trois zones économiques du pays. Ce programme comporte une étude complète de la situation actuelle de l'agriculture dans le pays, ainsi que de la question de la relance agricole. Le premier problème est celui de l'encadrement des agriculteurs, qui doit être renforcé. De même, il faut modifier le système actuel d'écoulement des produits, qui est essentiellement fondé sur l'autoconsommation. Les produits devraient pouvoir être notamment acheminés vers les centres urbains, afin de faciliter les échanges entre la ville et la campagne.

A ces obstacles structureaux sont venus s'ajouter des obstacles politiques : la rébellion a provoqué un exode vers les villes, favorisé la spéculation et certains trafics illicites avec des pays voisins. Pour que ce mal puisse être jugulé une collaboration étroite avec ces pays devra compléter les efforts déployés sur le plan intérieur.

Ces obstacles pourront être surmontés grâce aux grandes possibilités qui s'offrent au pays pour ce qui est du potentiel humain et des moyens d'action des pouvoirs publics. La force de travail est restée intacte, et le capital n'a pas souffert au point de rendre toute relance impossible. De nombreuses mesures sont envisagées notamment dans les domaines de la pêche, des cultures vivrières et de l'élevage, et elles seront accompagnées d'une action parallèle portant sur les problèmes d'encadrement, d'infrastructure et de financement.

En ce qui concerne le secteur industriel, il s'agit d'accroître la production en permettant aux industries existantes de fonctionner à pleine capacité et en créant des industries produisant des biens d'équipements. La production industrielle représente actuellement 40 pour 100 environ de la production nationale globale. Les produits miniers du Congo jouent un rôle de premier plan sur le marché mondial et assurent au pays des recettes considérables en devises étrangères. L'industrie manufacturière est très diversifiée et en pleine expansion : son taux de croissance a été de 13 pour 100 environ de 1960 à 1965. Mais c'est surtout dans les industries textiles, chimiques et alimentaires et dans les industries des matériaux de construction, que la progression a été la plus rapide. Le développement du secteur industriel permet d'ores et déjà de répondre à la plus grande partie de la demande locale. L'industrie congolaise joue donc un rôle primordial dans la vie économique du pays.

M. MEHLI (Tunisie) note avec satisfaction les progrès accomplis par la CEA dans ses efforts pour rationaliser ses structures et se doter des moyens d'actions qui lui permettront de remplir plus efficacement son rôle dans le développement économique du continent. Ces deux dernières années ont été marquées par l'activité accrue des bureaux sous-régionaux, qui sont devenus de véritables centres de réflexion et de recherche et qui, à partir des réalités locales, s'efforcent d'assurer l'intégration d'aires économiques de plus en plus larges. De même, les diverses réunions organisées pour examiner des problèmes d'intérêt primordial ont été très utiles, puisqu'il a été possible d'organiser à Addis-Abéba, en 1966, une réunion commune avec le Groupe des quatorze de l'OUA afin de déterminer les méthodes les plus efficaces pour intensifier les échanges intra-africains.

Le représentant de la Tunisie se félicite également des efforts faits en vue d'améliorer les positions des pays africains à la deuxième Conférence de l'UNCTAD. De même, il ne faut pas que les pays africains demeurent étrangers aux préoccupations des participants à la négociation Kennedy. Ils pourraient se concerter à la réunion des 77 qui est prévue à Alger, avec les autres pays du tiers monde afin de présenter un front commun à la deuxième Conférence de l'UNCTAD. Il faut qu'ils tentent d'influer sur les positions des pays nantis afin que ces derniers tiennent compte de leurs intérêts vitaux. Les perturbations constantes des courants commerciaux et les baisses parfois spectaculaires des prix des matières premières exportées par les pays en voie de développement constituent des obstacles graves à leur expansion économique. La Tunisie n'a pas été épargnée par ces perturbations, qui lui ont été d'autant plus préjudiciables qu'elles étaient motivées par des considérations politiques. Il faut que les bases du commerce international soient réorganisées de façon à assurer aux pays peu développés des revenus rémunérateurs et stables.

Malgré les progrès réalisés, le développement économique du continent africain se poursuit à un rythme trop lent. Cette faiblesse du taux de croissance s'explique par l'insuffisance des investissements.

Les revenus des populations sont très bas et l'aide extérieure, très inférieure aux besoins, est assortie de conditions de plus en plus intolérables. M. Mehiri convient avec M. Mboya qu'on ne peut à l'heure actuelle considérer l'aide étrangère comme le fondement de toute planification en matière de développement. Pour assurer la croissance économique du continent, il faudrait une aide extérieure massive, qui ne se traduirait pas par une détérioration constante des termes de l'échange, par une aggravation du fardeau de la dette et par de nouvelles difficultés de balance des paiements. Il faut que les pays nantis adaptent leur aide aux besoins réels des pays bénéficiaires. Mais c'est aux pays en voie de développement eux-mêmes qu'il appartient de procéder aux réformes de structures qui leur permettront d'accroître leurs possibilités intérieures de financement des investissements.

Le Secrétaire exécutif de la CEA a justement souligné que les capitaux étrangers, publics et privés, parviendront probablement en quantité voulue à mesure que les gouvernements mobiliseront plus complètement les ressources humaines et matérielles de leur pays et prendront les mesures nécessaires pour créer un climat favorable aux investissements. C'est cette stratégie qui doit servir de base à la planification du développement.

Il faut d'abord accroître l'épargne nationale. Par une réduction du taux de croissance des dépenses de fonctionnement et une amélioration de la politique fiscale, les administrations devraient pouvoir augmenter sensiblement l'épargne. De même, par une action soutenue sur le plan de l'éducation des citoyens, il devrait être possible d'accroître l'épargne des particuliers et des entreprises, et de réduire au minimum les transferts de capitaux. C'est de cette façon que la Tunisie a pu accroître très sensiblement le rapport des investissements au produit national brut, qui est passé de 14 pour 100 à 28 pour 100 de 1960 à 1965, époque pendant laquelle l'épargne intérieure a elle-même progressé. Afin de maintenir à un niveau élevé la formation brute de capital fixe, cette politique sera poursuivie et il est prévu que l'épargne intérieure

brute devra atteindre 17,5 pour 100 du produit intérieur brut. Ainsi, le déficit extérieur de la Tunisie en biens et services pourrait être ramené, d'ici 1970, de 10 à 4 pour 100 environ du produit intérieur brut.

M. Mehiri est heureux de constater l'importance que la CEA accorde au problème de la formation. Il faudrait donner suite aux recommandations du Groupe de travail de la main-d'oeuvre et de la formation qui s'est réuni récemment à Addis-Abéba. La Tunisie cherche à jeter les bases d'une planification de la main-d'oeuvre et à collaborer dans ce domaine avec les autres pays d'Afrique. En plus des bourses d'études que le Gouvernement tunisien a offertes par l'intermédiaire de l'OUA, l'inauguration prochaine à Tunis, d'un Institut africain des assurances contribuera à la formation de cadres africains compétents. Les efforts de la CEA, de l'Institut de Dakar et des autres centres africains de formation, ainsi que de l'UNITAR, devraient permettre de mener à bien cette tâche importante de la formation professionnelle des jeunes générations.

Les efforts de la CEA pour assurer la coordination économique dans la sous-région de l'Afrique du nord méritent d'être soulignés. En juin 1966, à la Conférence de Tanger, les pays intéressés ont répondu à la résolution 142(VII) en présentant des projets d'intégration économique complète et en manifestant une volonté commune de réaliser entre les pays du Maghreb un vaste marché largement ouvert aux autres sous-régions de l'Afrique. Des résultats concrets ont été enregistrés, et les pays de la sous-région savent qu'ils peuvent compter sur le concours actif de la CEA.

Pour conclure, le représentant de la Tunisie tient à évoquer la deuxième Conférence cartographique des Nations Unies pour l'Afrique, qui s'est tenue à Tunis du 12 au 24 septembre 1966. Le rapport de la Conférence contient des résolutions auxquelles il importe de donner suite, notamment celle qui concerne la création d'un comité cartographique de la CEA, car ce serait là un pas important dans la voie de la coopération interafricaine dans les domaines scientifique et technique.

Ato ABDURAHMAN (Ethiopie) désire évoquer les problèmes d'ordre économique et social du continent africain avant que de parler du programme du travail de la CEA. Les maux qui sévissent en Afrique sont la faim, la maladie et l'ignorance. Le développement économique est donc un palliatif indispensable, mais il convient de savoir comment l'on va procéder. La méthode empirique, en effet, est impraticable; il faut une action concertée, des méthodes communes.

La CEA a été créée précisément pour étudier les problèmes du développement économique et rechercher les solutions les plus adéquates. Jusqu'ici, elle a diagnostiqué, défini et analysé les problèmes, et elle a notamment souligné l'urgence nécessité de développer l'agriculture et l'éducation, afin de lutter contre la faim et le chômage. Aujourd'hui, elle déclare qu'elle a terminé la première phase de ses travaux, celle des études, et entend passer à la seconde phase, celle de la mise en oeuvre de programmes et d'une assistance aux Etats membres pour leur oeuvre économique et sociale. Cependant, le programme de travail présenté par la CEA pour les deux prochaines années semble encore dominé par les études préliminaires et d'ordre général, qui ne sont pas de nature à promouvoir une action rapide. Le représentant de l'Ethiopie est d'avis que la CEA devrait revoir ce programme de travail et soumettre des propositions concrètes, en particulier pour l'accroissement de la production agricole et l'expansion industrielle. D'autre part, la coopération entre pays africains est entravée par un manque d'informations sur les possibilités et les pratiques commerciales. Il conviendrait donc de revoir, sur ce point aussi, le programme de travail, et peut-être de songer à une modification des mécanismes administratifs de la CEA.

M. CHARPENTIER (France) présente un certain nombre d'observations sur l'évolution de la conjoncture et sur les problèmes qu'elle pose en ce qui concerne le développement économique de l'Afrique.

Les chiffres globaux de 1965 et les estimations pour 1966 montrent que les échanges internationaux ont continué de croître au cours de ces deux années, mais les pays en voie de développement n'ont pas atteint totalement

les objectifs qu'ils s'étaient fixés. La situation reste préoccupante en ce qui concerne le commerce des produits de base. Les cours du cacao sont tombés en 1965 au niveau le plus bas, en termes réels, depuis 1930; ceux du café ont difficilement résisté. D'une manière générale l'indice des prix des produits primaires, qui avait augmenté d'environ 7 pour 100 entre le milieu de 1965 et le milieu de 1966, a baissé depuis.

En somme, même si la conjoncture n'est pas trop défavorable pour le moment, rien ne semble avoir changé dans la structure même des marchés des produits de base; la détérioration des termes de l'échange, comme l'ont souligné de nombreux orateurs, reste un problème particulièrement irritant, et il est indispensable que l'on redouble d'efforts pour lui trouver une solution.

Dans ce contexte général, M. Charpentier tient à mentionner brièvement la part que la France a prise dans l'expansion des échanges et dans l'aide au développement. Les échanges commerciaux de la France avec les pays en voie de développement d'Afrique ont été caractérisés, en 1966, par un déficit de la balance commerciale française, fortement accru par rapport à celui de 1965. Entre 1962 et 1966, le déficit de la balance commerciale française avec l'Afrique a triplé, ce qui permet aux pays africains, dans leurs échanges avec la France, de se procurer des ressources les aidant à équilibrer leurs comptes extérieurs globaux et à financer leur développement interne.

La contribution de la France au développement du continent africain n'est pas limitée au domaine des échanges commerciaux. Consacrant 1,85 pour 100 de son revenu national à l'aide extérieure, elle reste le premier donateur en chiffres relatifs et le second en chiffres absolus. Or, plus de la moitié de cette aide est accordée aux pays africains, et elle l'est à des conditions favorables, puisque 80 pour 100 de l'aide publique est constituée par des dons. Quant aux apports de capitaux privés, ils sont constitués plutôt par des investissements que par des crédits commerciaux à plus ou moins long terme.

La France s'efforce en outre de mieux programmer son aide et d'en améliorer les modalités. Consciente de l'intérêt que la planification

présente pour les pays africains, elle a appuyé les efforts qu'ils ont fait pour établir des plans de développement. Dans cette perspective, la formation humaine revêt une importance capitale, et ceci explique que la part de l'assistance technique dans l'aide française soit passée de 20 à 27,5 pour 100 entre 1962 et 1965.

Dans le cas particulier de l'Algérie, la France se félicite d'avoir élaboré avec ce pays, dans le domaine pétrolier et industriel, une formule d'accord qui constitue une novation heureuse du point de vue des méthodes.

Mais accroître les échanges ou fournir une aide financière et technique ne saurait suffire pour résoudre les problèmes avec lesquels sont confrontés les pays en voie de développement. Une organisation plus rationnelle des échanges entre partenaires économiques inégaux est nécessaire. Cela suppose que, dans ce domaine, des aménagements soient apportés aux principes du libéralisme économique.

En effet, tant que les produits de base représenteront près de 30 pour 100 des recettes d'exportation des pays en voie de développement (90 pour 100 dans le cas des pays africains) et que la communauté internationale laissera se poursuivre les fluctuations à court terme et la dégradation à long terme des prix de ces produits, il ne sera pas possible à ces pays d'établir des prévisions économiques et d'assurer grâce à leurs exportations leur développement économique et social. L'action sur les quantités étant limitée, c'est avant tout sur les prix qu'il faut agir, pour les établir à des niveaux équitables et les défendre par une action concertée.

En matière de commerce, il en est du principe d'égalité comme du principe de liberté. Quand les situations sont inégales, l'égalité des principes et des règles devient injustice. L'inégalité entre partenaires, dans la compétition économique, exige que les produits exportés par les pays insuffisamment développés rencontrent moins d'obstacles que ceux vendus par les pays développés. D'où l'idée de préférences que la France, avec d'autres pays, défend dans les enceintes internationales.

La France continuera d'apporter son appui sans réserve aux propositions à la fois cohérentes et réalistes qui pourraient être faites par les

organismes inter-africains pour favoriser la coopération économique sur le continent. C'est en ce sens qu'elle entend poursuivre sa collaboration avec la CEA.

M. GOLDSCHMIDT (Observateur des Etats-Unis d'Amérique) considère que le taux d'expansion décevant de l'Afrique reflète l'inaptitude des pays membres des Nations Unies à atteindre les objectifs établis pour la Décennie du développement. Ainsi que l'a souligné M. de Seyenes, il arrive, dans la première flambée d'enthousiasme qui suit l'indépendance, que l'on sous-estime la difficulté de certains problèmes.

Les progrès accomplis par l'Afrique sont réels, mais il reste beaucoup à faire. L'Afrique a la chance de pouvoir aujourd'hui affronter ces problèmes avec l'aide de nombreux programmes qui donnent tout son sens à la disposition de la Charte qui stipule que "les Nations Unies favoriseront le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social". L'Afrique peut également faire appel aujourd'hui à tout un arsenal de techniques nouvelles. Les progrès réalisés dans les domaines de l'énergie, de l'information, des transports, des communications, de la médecine et de l'agriculture constituent en effet, le miracle de l'époque contemporaine. L'Afrique peut également tirer avantage d'institutions telles que la BAD, l'OUA et la CEA, et elle dispose de dirigeants éclairés qui connaissent ses besoins et œuvrent pour les satisfaire. Les travaux de la Commission économique pour l'Afrique et ceux des autres institutions africaines étayent les espoirs que les Etats-Unis forment pour le développement optimum de l'Afrique.

Aux séances précédentes, à propos de la stratégie du développement économique, des orateurs ont souvent mis l'accent sur l'importance de l'auto-assistance. C'est à juste titre que M. Mboya a dit que c'était aux Africains de développer l'Afrique, dans la coopération. Les Etats-Unis partagent ce sentiment et reconnaissent le bien-fondé des priorités établies par la CEA; le Gouvernement des Etats-Unis a toujours mis l'accent sur la priorité qu'il convient d'accorder à l'alimentation, à l'éducation et à la santé. Les Etats-Unis sont prêts à aider des projets multinationaux intéressant l'éducation, la santé, les communications, les transports, l'énergie et l'agriculture, soit par des programmes bénévoles, soit dans le

cadre de leur contribution au PNUD et aux institutions spécialisées. Des études et enquêtes, financées par les Etats-Unis, seront bientôt entreprises sur l'établissement d'un réseau de télécommunications entre Lagos et Abidjan. D'autres études concerneront l'amélioration des transports en Afrique du centre et le développement de l'énergie en Afrique de l'ouest.

M. Goldschmidt termine en soulignant que le régionalisme pragmatique prôné par le Président Johnson exige la coopération de tous. Les Etats-Unis, pour leur part, aideront de leur mieux cette coopération.

M. MANFREDI (Observateur de l'Italie) déclare que le Gouvernement italien entend continuer à aider au développement de l'Afrique, soit par des accords bilatéraux soit dans le cadre d'accords multilatéraux, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'organismes et d'institutions régionaux ou internationaux.

L'aide de l'Italie revêt parfois un caractère particulier en raison de la structure de l'économie italienne. M. Manfredi pense, en particulier, à la construction de barrages géants destinés à accroître les ressources énergétiques de l'Afrique et à faciliter l'irrigation. L'Italie participe également à des programmes routiers et ferroviaires, ainsi qu'à des projets concernant les communications. L'aide italienne consiste dans l'envoi de techniciens et dans l'octroi de crédits.

Le Gouvernement italien entend renforcer sa collaboration avec les pays en voie de développement par des accords bilatéraux. Il offrira des bourses pour des études en Italie, financera la constructions d'écoles italiennes en Afrique et y enverra des experts. Il participera au financement de plans et d'études économiques. L'Italie a conclu avec plusieurs Etats africains des accords qui sont déjà entrés en vigueur.

Un Centre international de hautes études techniques et d'enseignement professionnel spécialisé patronné par l'Organisation internationale du Travail a commencé à fonctionner à Turin en mars 1966. Le Gouvernement italien, l'industrie privée italienne et la municipalité de Turin ont contribué pour 36 millions de dollars à la construction de ce centre, dont le fonctionnement

reviendra à 1,5 million de dollars par an.

L'Italie est proche de l'Afrique et sa prospérité est liée à celle du continent africain. Elle est convaincue que les efforts entrepris par les pays africains seront couronnés de succès.

M. PREBISCH (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) déclare que, si le grand objectif de la Décennie des Nations Unies pour le développement ne paraît pas devoir être atteint - ce que l'observateur des Etats-Unis vient lui aussi de constater avec regret - c'est sans doute en grande partie parce que la communauté internationale n'a pas encore reconnu la nécessité de s'adapter aux progrès extraordinairement rapides de la technologie. Ceux-ci devraient imposer des changements au moins dans trois domaines.

En premier lieu, la diffusion des techniques modernes et l'élévation des revenus dans les pays développés provoquent des variations de la demande de toutes sortes de produits. Or, depuis une vingtaine d'années, au lieu de chercher à remédier aux incidences défavorables que ces variations exercent sur les exportations des pays en voie de développement, les pays industrialisés ont réagi en prenant de nouvelles mesures restrictives concernant le commerce des marchandises en provenance des pays en voie de développement, non seulement les produits primaires mais aussi les articles manufacturés, comme le montre l'exemple des textiles.

En second lieu, le développement technique exige la mobilisation d'importantes ressources financières, à l'échelon local et à l'échelon international. Or, l'assistance financière des pays industrialisés aux pays peu développés va en diminuant par rapport au revenu brut des pays industrialisés et même en volume réel d'aide. Si des mesures ne sont pas prises rapidement pour redresser la situation, les conséquences seront très graves.

En troisième lieu, la plupart des pays en voie de développement n'ont pas encore reconnu la nécessité d'adapter leurs structures économiques et sociales en fonction du progrès technique. Si cette adaptation n'est pas réalisée, tout l'effort de coopération internationale risque de se solder par un échec.

Il faut cesser de jeter tout le blâme soit sur les pays développés, soit sur les pays en voie de développement : les deux groupes de pays se partagent la responsabilité d'édifier la coopération internationale et il est grand temps d'entreprendre une action en ce sens vraiment coordonnée et synchronisée. Il n'est certes pas facile de modifier les structures des pays en voie de développement, mais cette tâche sera moins difficile si les mesures nécessaires sont prises, sur le plan commercial et sur le plan financier, pour accélérer le rythme de croissance des pays en voie de développement. Il faut espérer que la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement examinera ce problème capital et parviendra à trouver le point de départ de l'action commune qui est nécessaire. Le plus important est de mesurer exactement l'ampleur des problèmes, de manière à élaborer des solutions qui soient à leur mesure.

Tant dans le domaine du commerce que dans celui du financement, certaines questions paraissent mûres pour une action immédiate et devraient pouvoir se grêter à une solution.

Dans le domaine du commerce, on peut constater, depuis la première session de la Conférence, un net progrès dans l'attitude des pays développés à l'égard d'un régime de préférences commerciales en faveur des pays en voie de développement. Même si, comme on l'espère, les négociations Kennedy aboutissent à une réduction générale de 50 pour 100 des tarifs douaniers actuels, il conviendrait que les pays industrialisés accordent une réduction supplémentaire sur les marchandises - produits primaires et articles manufacturés - en provenance des pays en voie de développement. Tous les pays en voie de développement, et non pas seulement ceux qui sont déjà partiellement industrialisés, profiteraient immédiatement de telles mesures.

L'UNCTAD prépare actuellement un rapport sur le commerce entre les pays socialistes et les pays en voie de développement, commerce dont l'expansion pourrait être facilitée par un renforcement des échanges entre l'est et l'ouest.

L'Afrique ne doit pas répéter l'erreur commise par l'Amérique latine qui, en un temps où le commerce mondial était en régression, s'est fragmentée en une vingtaine d'unités économiques, chacune faisant de son côté le même effort, combien coûteux, pour s'industrialiser. Les temps ont changé, et l'Afrique peut s'orienter résolument vers l'intégration régionale et sous-régionale, en profitant de l'expérience acquise par l'Amérique latine depuis la guerre. Si l'Association latino-américaine de libre échange a encore besoin de s'affirmer, le Marché commun d'Amérique centrale est déjà une réalité et une réussite. Rien n'est venu justifier les réticences qui s'étaient manifestées lors de sa création. Au contraire, il n'est personne dans les pays intéressés qui ne reconnaisse que ce marché commun est un important élément dans le développement de la région. Des efforts fructueux d'intégration ont déjà été accomplis en Afrique, et les noyaux constitués devraient susciter de nouveaux courants d'échanges et de nouvelles intégrations.

A sa dernière session, le Conseil du commerce et du développement a invité le secrétariat de l'UNCTAD à coopérer étroitement avec les commissions économiques régionales pour promouvoir l'intégration régionale et sous-régionale. M. Prebisch prend l'engagement exprès de ne négliger personnellement aucun effort pour que l'UNCTAD donne toute l'aide possible à la CEA; une telle collaboration est d'ailleurs normale et facile entre deux organes des Nations Unies. Il veillera aussi à ce que cette assistance de l'UNCTAD à la CEA soit donnée dans les délais les plus brefs. Les lenteurs administratives ne sont nullement dans l'ordre des choses et il est possible d'y remédier. A titre d'exemple, la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) a pu mettre au point avec le PNUD des arrangements en vertu desquels des experts sont, en cas de besoin, fournis en quelques jours. De tels arrangements sont parfaitement réalisables avec la CEA, organe que les pays africains peuvent considérer comme leur guide.

Il est encourageant que le Président Johnson, dans une déclaration faite il y a quelques jours, ait appuyé l'idée d'une régionalisation pragmatique et ait proposé l'octroi d'une aide financière et technique aux projets multinationaux africains par l'intermédiaire de la BAD. En Amérique

latine, la Banque interaméricaine de développement joue un rôle important.

Dans le domaine financier, il est deux questions sur lesquelles un accord n'est pas très loin d'être réalisé. La première est celle du financement supplémentaire. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a établi en cette matière un projet que des experts gouvernementaux récemment réunis à Genève ont jugé très judicieux. Bien que certains grands pays soient encore réticents, ce projet recueillera certainement un appui substantiel à la deuxième session de la Conférence. Ce financement dit "supplémentaire" s'ajoutera au financement de base fourni par des institutions internationales.

La deuxième question est celle des stocks régulateurs. C'est essentiellement une question financière, car aucune organisation ne se charge de fournir les fonds qui sont initialement nécessaires pour constituer ces stocks. Il y a aussi un autre obstacle, qui est celui des prix. Mais, pour le cacao en particulier, certains indices encourageants permettent d'espérer qu'une nouvelle négociation pourrait aboutir à un arrangement satisfaisant et dont il n'y aurait pas à craindre qu'il provoque de la surproduction. Le secrétariat de l'UNCTAD a préparé à ce sujet un rapport préliminaire qui contient quelques propositions modestes.

Il faut insister tout particulièrement sur l'importance de mesures internationales concernant les produits agricoles. Le tiers monde courrait un grand danger s'il ne réagissait pas rapidement contre une certaine tendance à la compartimentation verticale, pour revenir aux systèmes multilatéraux.

Le dernier point sur lequel M. Prebisch tient à appeler l'attention de la Commission est la nécessité impérieuse de prendre des mesures spéciales en faveur des pays les moins développés. L'aide internationale devrait être dosée compte tenu des niveaux de développement atteints. Le secrétariat de l'UNCTAD s'intéresse particulièrement à cette question, que le Conseil du commerce et du développement a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine conférence.

Pour conclure, M. Prebisch exprime sa ferme conviction que le dialogue doit être poursuivi sans relâche et que les pays en voie de développement

doivent jouer leur rôle dans les immenses transformations politiques et économiques qui vont se produire dans le monde d'ici une dizaine d'années. Ce rôle, ils le joueront par la clarté de leur pensée, par leur objectivité et par leur détermination.

M. BRIGHT (Libéria) exprime au Secrétaire général de l'UNCTAD la reconnaissance de tous les membres de la Commission et propose que le texte de son discours soit considéré comme un document de la Commission. Les idées qu'il a exposées seront prises en considération lors du débat sur le point 9 de l'ordre du jour (Relations avec d'autres membres de la famille des Nations Unies).

Le PRESIDENT dit que cette proposition sera examinée par le Comité de rédaction.

M. POGNON (Organisation de l'Unité Africaine) souligne que la coopération économique tient une place de choix dans les buts et objectifs de l'OUA, dont la Charte fait aux gouvernements africains un devoir de mettre en commun leurs ressources naturelles et humaines afin d'améliorer les conditions d'existence de leurs peuples.

La CEA a déjà accompli une oeuvre importante, propre à favoriser des décisions réalistes en vue d'assurer la croissance économiques des pays africains. Les études effectuées par la CEA montrent l'immense richesse du continent; elles permettent d'avoir foi en l'avenir à condition que les Africains soient décidés à coordonner leurs efforts en vue d'identifier et d'exploiter toutes ces ressources. La CEA a eu le mérite de rendre les Africains conscients de la similitude de leurs problèmes et de leurs caractéristiques. Il existe des correspondances certaines entre les législations, ainsi que les méthodes d'administration, de comptabilité, de statistique, des différentes écoles - l'anglaise, la française et les autres - qui sont actuellement en honneur en Afrique. Les travaux de la CEA ont pleinement réussi à définir ce qui est techniquement possible dans le combat de l'Afrique pour son développement, et ils ont déjà donné naissance à un mouvement de rapprochement entre les pays africains.

Maintenant que l'élan est donné, il apparaît nécessaire de s'interroger sur l'avenir des divers essais de coopération économique qui ont été tentés. Il faut veiller à ce que ces essais ne se neutralisent pas, ou n'accroissent pas les inégalités économiques entre les Etats et entre les parties de l'Afrique. Il faut aussi que l'harmonisation annoncée gagne de proche en proche pour s'étendre au continent tout entier.

Parmi les regroupements multinationaux qui se sont formés ou sont en voie de formation, certains sont centrés sur des similitudes héritées de la période coloniale et visent à maintenir les avantages de la coopération qui existait avant l'accession à la souveraineté. D'autres expériences, parmi lesquelles les quatre associations sous-régionales de la CEA, impliquent une coordination entre les diverses méthodes d'administration et de planification d'un groupe de pays voisins. Dans le premier cas, le risque est grand de renforcer l'ancienne dépendance économique vis-à-vis de l'Europe, sans pour autant intensifier de façon décisive les échanges avec les autres Etats africains et même avec les partenaires de l'association. Dans le second cas, il est à craindre que le développement d'un groupe de pays ne se fasse au détriment des autres et ne conduise chaque partie de l'Afrique à un repli sur soi.

Il est donc indispensable d'instaurer une négociation permanente entre les Etats africains en vue d'éviter des inégalités trop flagrantes dans leur évolution. Cette négociation permanente pose le problème des sacrifices que chacun devra consentir à l'intérêt commun. Elle implique une adaptation constante des politiques nationales à un développement harmonieux de tous. Il faut que cette entreprise, essentiellement politique réussisse pour que les efforts de la CEA puissent porter leurs fruits.

C'est dans cet esprit qu'en octobre 1966, à Niamey, M. Pognon a proposé que dans le cadre d'une division rationnelle du travail, l'OUA devienne le centre de cette négociation et rende politiquement viables les projets que la CEA aura préparés techniquement. L'OUA peut devenir l'instance où seront négociés les arrangements de nature à aplanir les obstacles politiques qui peuvent entraver le développement économique de l'Afrique. Elle peut obtenir les concessions mutuelles qui sont nécessaires.

Pour que l'OUA puisse jouer ce rôle, il est nécessaire que deux conditions soient remplies. La première est que tous les Etats membres de l'OUA s'engagent à obtenir des groupements multinationaux africains dont ils font partie qu'ils mettent en commun leur expérience. La deuxième est que soient définies des règles précises pour guider toute tentative de l'OUA en vue de concilier des différends entre Etats africains relatifs à la coordination économique.

A cette fin, il serait bon d'élaborer une déclaration ou une charte de la collaboration économique africaine. Des règles existent déjà dans le cadre de la CEA et de l'OUA, mais elles sont trop dispersées. Il conviendrait que, comme pour les droits de l'homme, les exigences essentielles soient énoncées sous une forme solennelle, sans nécessairement imposer d'obligation absolue aux Etats. Dans un tel texte, les Etats africains s'engageraient à coordonner leurs activités économiques avec celles de leurs voisins, à favoriser le développement de leurs associés autant que le leur propre, à harmoniser leurs transports et leurs communications, à ne freiner aucun programme de coopération économique avec les pays voisins en raison de frictions politiques passagères.

Le Secrétariat général de l'OUA souhaite que les Etats africains entament au plus vite les démarches qui pourraient aboutir à la définition de tels principes. La présente session de la CEA fera oeuvre historique si elle prend l'initiative de cette action nouvelle.

La séance est levée à 13h20

e la

qui
aussi